

Téléphonie mobile : Paris limite les ondes électromagnétiques

75 Télécom et réseaux 28 mars 2017

Le Conseil de Paris a adopté, le 27 mars 2017, une nouvelle charte de téléphonie mobile, abaissant la valeur limite d'exposition, et s'est doté d'une « stratégie de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques ».

« Fier d'avoir fait adopter la nouvelle charte de téléphonie mobile qui fait de Paris la ville la plus protectrice d'Europe », a commenté, le 27 mars 2017, sur Twitter, l'adjoint à la maire de Paris chargé des marchés publics et des concessions, Julien Bargeton, qui avait porté le dossier, le jour même, devant le Conseil de Paris.

En cette fin mars 2017, les élus parisiens ont en effet approuvé une « stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques » et adopté « la nouvelle charte relative à la téléphonie mobile ». Il ne s'agit pas d'une première, mais de la révision de la charte prise entre la Ville et les quatre opérateurs exploitant le réseau de téléphonie mobile (Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange, SFR) en 2012, qui elle-même succédait à un premier texte signé en 2003, puis renouvelé.

Réduire l'exposition

La charte version 2017 prévoit une diminution de près de 30 % de la valeur limite d'exposition. Cette valeur, qui a été négociée avec les opérateurs, est désormais fixée à 5 V/m équivalent 900 MHz. « Paris devient la métropole de l'Union européenne dont le seuil maximal d'exposition autorisé est le plus faible. À titre de comparaison, Bruxelles Capitale a défini un seuil à 6 V/m équivalent 900 MHz », annonce la mairie de Paris.



Le réseau de téléphonie mobile parisien comporte 2 240 antennes relais pour l'ensemble des

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

que possible tout en maintenant la qualité de service et, d'autre part, d'assurer une transparence des procédures d'installation des antennes », indique la délibération votée en Conseil de Paris. La consultation des mairies d'arrondissement est réorganisée et renforcée, un nouveau droit d'appel étant créé. Enfin, l'information disponible à l'intention des habitants sur le site Internet de la mairie ira au delà des obligations fixées par la [loi du 9 février 2015](#) relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Nouvelles missions pour la direction de l'environnement

En complément de la charte, la ville de Paris a décidé la création d'un « observatoire municipal des ondes » à la suite des [travaux initiés en mai 2016](#) sur le sujet. Le projet de création d'un « cadastre des ondes » a finalement été abandonné, car trop complexe à mettre en œuvre tout en risquant d'être imprécis. Et c'est l'Agence d'écologie urbaine de la direction des espaces verts et de l'environnement qui endossera le rôle d'observatoire, avec trois missions :

- surveiller les niveaux d'exposition aux ondes électromagnétiques ;
- informer et sensibiliser les citoyens ;
- améliorer les connaissances.

Un comité d'orientation de cet observatoire, comprenant des représentants des groupes politiques du Conseil de Paris, de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), de l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), des associations siégeant en commission de concertation de la téléphonie mobile (CCTM), des opérateurs de téléphonie mobile, de deux experts dans le domaine des ondes et du président de la CCTM, se réunira a minima une fois par an.

Aujourd'hui, le réseau de téléphonie mobile parisien comporte 2 240 antennes relais pour l'ensemble des opérateurs, dont 1 459 stations de base macro-cellulaires et 781 équipements micro-cellulaires. Le réseau du « 4e opérateur » Free Mobile comporte 220 stations de base macro-cellulaires et reste en développement pour répondre aux exigences fixées par l'État, soit la couverture de 90 % de la population française en 3G au 12 janvier 2018. « La qualité des réseaux est un enjeu majeur d'aménagement dans l'objectif de faire de Paris une capitale du numérique de référence mondiale », rappelle la mairie de Paris.